

Procès-verbal

Conseil d'établissement

Nouvelle école de Saint-Amable

Réunion tenue le 25 octobre 2018 à 18h30

Étaient présents :

Maryse Noël
Evelyn Robitaille
Simon Pelletier
Catherine Caron
Isabelle Tanguay
Josée Lussier
Josée Trépanier
Fannie Laflamme
Karine Lavoie
Annie Charbonneau
Amélie Tremblay

Étaient Absents :

Marie-Christelle Bergeron

Public

Aucun

Prochaine rencontre
3 décembre 2018

Conseil d'établissement

Evelyn Robitaille
Présidente

Evelyn RL

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Parole au public
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation des membres
6. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement :
 - 6.1. Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) art. 56 et 69)
 - 6.2. Désignation du représentant de la communauté
 - 6.3. Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt (art. 70), chaîne téléphonique et confidentialité
 - 6.4. Adoption des règles internes 2018-2019 (art. 67)
 - 6.5. Calendrier des rencontres, adoption (art. 66)
 - 6.6. Utilisation du budget du CÉ
7. Points d'informations :
 - 7.1. Formation des membres des conseils d'établissement, information
 - 7.2. Projet Éducatif
 - 7.3. Résumé des normes et modalités, information
 - 7.4. Soutien aux comportements positifs
 - 7.5. Indice milieu socio-économique (IMSE)
8. Points de décisions :
 - 8.1. dérogation à la politique alimentaire, approbation
 - 8.2. Activités éducatives complémentaires 2018-2019
 - 8.3. Norm de notre école
 - 8.4. Ateliers pour les parents, mesure dédiée
 - 8.5. Organisation de participation des parents
 - 8.6. Campagne de financement 2018-2019
 - 8.7. Nuit à l'école, service de garde
9. Parole :
 - 9.1. Parole au président ou à la présidente
 - 9.2. Parole au représentant du comité de parents
 - 9.3. Parole aux enseignantes
 - 9.4. Parole à la représentante du service de garde
 - 9.5. Parole à la représentante du personnel de soutien
10. Sujets divers
11. Levée de l'assemblée

Maryse Noël
Direction

Maryse Noël

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		La proposition de la candidature qu'Evelyne ROBITAILE soit élue présidente du conseil d'établissement est adoptée à l'unanimité. Simon PELLETIER se propose comme vice-président du conseil d'établissement, Amélie TREMBLAY appuie sa candidature. La proposition de la candidature que Simon PELLETIER soit élu vice-président du conseil d'établissement est adoptée à l'unanimité. Amélie TREMBLAY se propose comme secrétaire du conseil d'établissement, tout le monde appuie sa candidature. La proposition de la candidature qu'Amélie TREMBLAY soit élue secrétaire, malgré qu'elle soit parent substitut du comité d'établissement est adoptée à l'unanimité.
6.2	CÉ-194-18-19-03	Désignation du représentant de la communauté Madame NOËL présente et définit le rôle de représentant de la communauté. Elle explique que nous pouvons avoir 2 représentants. Ceci n'est pas obligatoire et parfois difficile à trouver. Le représentant doit habiter la ville de Saint-Amable, il ne peut pas être parent d'un élève de l'école et, idéalement, faire partie d'un organisme présent dans le milieu. L'objectif de la présence d'un représentant de la communauté est de soutenir la vie de l'école. Il est proposé par Evelyne ROBITAILE de ne pas avoir de représentant de la communauté, appuyé par Simon PELLETIER La proposition est adoptée à l'unanimité.
6.3	--	Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70], chaîne téléphonique et confidentialité Madame NOËL présente le Formulaire : Dénonciation d'intérêt et explique que lors d'une discussion d'un dossier, si un membre du conseil d'établissement est en conflit d'intérêts, il doit le dénoncer en remplissant ledit formulaire. Également, elle nous explique que nous pouvons demander qu'une décision soit prise à huis clos, si cela est nécessaire, c'est-à-dire sans la présence d'une personne dans le Public. Madame NOËL présente le document Confidentialité et invite chaque membre de le signer et de lui retourner. Également, elle fait circuler le document de la chaîne téléphonique et invite chacun des membres à vérifier leurs coordonnées.
6.4	CÉ-194-18-19-04	Adoption des règles internes 2018-2019 [art. 67] Madame NOËL fait la lecture des Règles Internes et demande l'adoption des Règles internes. Il est proposé par Fannie LAFLAMME d'enlever la phrase suivante de l'article 8.5.2 : « Nonobstant ce qui précède, l'élection de la présidente au scrutin secret. », et appuyé par Simon PELLETIER, et ce dernier demande une clause de nombre, genre, Amélie TREMBLAY propose d'envoyer une telle clause à madame NOËL.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Madame NOËL explique le processus d'élaboration du Projet Éducatif. Comme les horaires de tous sont très chargés, il est convenu que des allées retours fréquents auront lieu entre le comité de travail et les membres du CÉ puisqu'il n'est pas nécessairement possible que des parents participent aux travaux du comité. Elle explique également que l'équipe-école a choisi les valeurs de l'école qui sont le Respect, l'Ouverture et la Communication [ROC].
7.3		Résumé des normes et modalités, information Les normes et modalités de l'école sont en élaboration. Il s'agit d'un document dans lequel les enseignants établissent les façons d'évaluer les apprentissages des élèves. Madame NOËL mentionne que nous allons revenir plus tard sur ce point.
7.4		Soutien aux comportements positifs Madame NOËL explique que l'équipe-école travaille à l'implantation du soutien au comportement positif. Un comité se réunit régulièrement afin d'établir les bases de l'encadrement des élèves. Toute l'équipe est mobilisée afin de créer un climat sain et sécuritaire.
7.5		Indice milieux socio-économique [IMSE] Madame NOËL explique l'Indice de Milieu Socio-Économique [IMSE] et le fait que la ville de Saint-Amable n'est plus considérée comme une Ville défavorisée. L'indice de notre milieu est passé de 9 à 6. Cela a des impacts sur les subventions accordées dans le futur et possiblement sur les services professionnels offerts à l'école. Il y aura aussi un impact sur le nombre d'élèves par classe.
8.1	CÉ-194-18-19-07	Dérégation à la politique alimentaire, approbation Madame NOËL explique que le ministère a une politique pour une saine alimentation. Cependant, Madame NOËL demande aux membres une dérogation alimentaire relativement à certaines journées pendant l'année, comme l'Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques, la fin d'année scolaire ainsi pour des activités d'apprentissage afin que le personnel, soit les professeurs, le personnel de soutien ainsi que le service de garde de l'école puissent donner des friandises aux élèves. La proposition est adoptée à l'unanimité à l'effet qu'il y a une dérogation à la politique alimentaire.
8.2	CÉ-194-18-19-08	Activités éducatives complémentaires 2018-2019 Josée LUSSIER et Madame NOËL expliquent le système de facturation lors des activités à l'extérieur de l'école. Elles demandent l'autorisation de facturer les frais aux parents pour un maximum de 25 \$ pour le deuxième et troisième cycle. Également, elles mentionnent qu'une activité à la ferme et le coût en sera 22 \$. Elles expliquent également que le transport est dispendieux et qu'elles ont besoin d'une extension pour les heures pour les élèves de la maternelle étant donné qu'ils terminent plus tôt. La proposition est adoptée à l'unanimité à l'effet que la facturation supplémentaire sera chargée aux parents lorsque cela n'a aucun lien avec le programme de formation, et que les maternelles reviendront plus tard lors de la journée à la ferme.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		La proposition est adoptée à l'unanimité pour l'autorisation d'une campagne de financement pour l'achat de chandail et de jeux extérieurs en gardant 10 % pour le projet d'aménagement de la cour d'école.
8.7	CÉ-194-18-19-13	Nuit à l'école, service de garde Josée LUSSIER explique qu'elle veut organiser comme activité pour le service de garde : une nuit à l'école pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année. L'activité aurait lieu dans la nuit du 22 novembre 2018 et les enfants qui participeront partiront le 23 novembre 2018 avant l'ouverture du service de garde s'ils ne sont pas inscrits pour la journée du 23 novembre. Les enfants qui participeront devront être à l'école pour 19 h 30, l'heure du coucher serait à 22 h 30. Il est prévu que cette activité revienne à tous les 2 ans. Pour les élèves qui participeront à l'activité, les frais réels seront ajoutés à la facture du service de garde. Il est proposé d'autoriser une Nuit à l'école le 22 novembre 2018, sous la responsabilité du service de garde, et que les frais réels de l'activité soient facturés aux parents. La proposition est adoptée à l'unanimité.
9.1		Parole à la présidente
9.2		N/A : Parole au représentant du comité de parents
9.3		Parole aux enseignantes
9.4		Parole à la représentante du service de garde
9.5		Parole à la représentante du personnel de soutien
10		Sujets divers Amélie TREMBLAY demande pour Marie-Christelle BERGERON si les clôtures devant le fossé seront installées sous peu. Madame NOËL mentionne que les clôtures seront installées d'ici 3-4 semaines.
11	CÉ-194-18-19-14	Levée de la rencontre La rencontre est levée à 21 h 20, proposée par Simon PELLETIER et adoptée à l'unanimité.